

Rapide de CHAMBERY 2026

Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le Club d'Échecs de l'Agglomération Chambérienne organise un Rapide à CHAMBERY.

Il se déroulera le 22/03/2026 à la Salle Brillat Savarin au 28 Place du Forum à Chambéry-le-Haut.

Il sera homologué par la FIDE et par la FFE.

Il se déroule en deux tournois :

Tournoi principal ouvert à tous .

Tournoi réservé aux joueurs avec un Elo <1600.

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fide (Congrès de Chennai août 2022) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook / version adoptée au 89^{ème} congrès — Chennai 2022) en 11 rondes à l'aide du logiciel Papi 3.3.8.

Seront appariés à la 1^{er} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur inscription.

Article 3 : Horaires et pointage

Inscriptions jusqu'à 9H00. Début des parties : 09h30. Fin du tournoi et annonce des résultats vers 17h00.

Article 4 : Cadence

15 min + 5 s/coup pour chaque joueur

Article 5 : Droits d'inscription

Licence B obligatoire

Inscription : 20€ pour les adultes et 10€ pour les jeunes.

Article 6 : Répartition des prix et des coupes

Tournoi principal : 1^{er} Prix 300€ + COUPE

Tournoi accession : 1^{er} Prix 100€ + COUPE

Article 7 : classement

Le classement est établi en fonction du nombre de points de parties obtenu et les départages utilisés seront le Buchholz tronqué, le Buchholz et la performance.

Article 8 : fin de partie

À la fin de la partie, les 2 joueurs remettent les pièces en place et le gagnant apporte le résultat.

En cas de nulle, les 2 joueurs apportent le résultat.

Article 9 : retard et forfaits

Aucun retard toléré. Toute ronde commencée sans le joueur sera considérée comme perdue.

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la DNA de la FFE.

Article 10 : Comportement des joueurs

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.
Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre principal : Romain BILLOTTI (AFO2) accompagné de Sandrine FRION (AFC) en stage AF01.

L'arbitre : Romain BILLOTTI

L'organisateur : Club Echecs Agglo Chambérienne